

AUTRES PRIMES ET ALLOCATIONS

1er avril des années 2007, 2008 et 2009

**Les primes et allocations s'appliquent conformément
aux dispositions contenues dans les conventions collectives**

AUTRES PRIMES ET ALLOCATIONS			
	Taux 2007-04-01 au 2008-03-31	Taux 2008-04-01 au 2009-03-31	Taux à compter du 2009-04-01
1. a) Prime de soir	5,06 \$/quart 0,72 \$/h 4%	5,16 \$/quart 0,73 \$/h 4%	5,26 \$/quart 0,74 \$/h 4%
b) Prime de nuit			
. 0 à 5 ans d'ancienneté	11%	11%	11%
. 5 à 10 ans d'ancienneté	12%	12%	12%
. 10 ans et plus d'ancienneté	14%	14%	14%
2. Travail de fin de semaine	4%	4%	4%
3. Horaire brisé	3,35 \$/jour	3,42 \$/jour	3,49 \$/jour
4. Disponibilité	1 heure à taux simple pour chaque période de 8 heures de disponibilité	1 heure à taux simple pour chaque période de 8 heures de disponibilité	1 heure à taux simple pour chaque période de 8 heures de disponibilité
5. Ancienneté	5,00 \$/sem.	5,00 \$/sem.	5,00 \$/sem.
6. Technicien ou technicienne en médecine nucléaire pour le personnel en poste le 5 décembre 1969.	5,00 \$/sem.	5,00 \$/sem.	5,00 \$/sem.
7. Soins intensifs	3,35 \$/jour	3,42 \$/jour	3,49 \$/jour
8. Prime de tri de linge souillé	22,24 \$/sem. 0,41 \$/h	22,68 \$/sem. 0,42 \$/h	23,13 \$/sem. 0,43 \$/h
9. Prime pour opération d'incinérateur	12,31 \$/sem.	12,56 \$/sem.	12,81 \$/sem.
10. Prime de perfectionnement (auxiliaires instrumentistes ET salarié ou salariée qui a complété avec succès le cours de technicien ou technicienne en salle d'opération)	6,67 \$/sem.	6,80 \$/sem.	6,94 \$/sem.
11. Encouragement à l'étude (éducateur ou éducatrice, technicien ou technicienne en loisir, technicien ou technicienne en assistance sociale) - 15 crédits réussis	455 \$	464 \$	473 \$
12. Prime de garde fermée, d'encadrement intensif et d'évaluation des signalements	16,65 \$/sem.	16,98 \$/sem.	17,32 \$/sem.
13. Psychiatrie	16,65 \$/sem.	16,98 \$/sem.	17,32 \$/sem.
14. Prime en psychiatrie (salariés de C.H. Robert-Giffard, Clinique Roy-Rousseau et C.H. Charlevoix) sans cumul de la prime de psychiatrie No. 13	10%	10%	10%
15. Prime milieu sécuritaire	870 \$/an	887 \$/an	905 \$/an
16. Cours d'initiation à l'approche des bénéficiaires psychiatriques (examen réussi)	9,97 \$/sem.	10,17 \$/sem.	10,37 \$/sem.
17. Cours d'initiation à l'approche des bénéficiaires psychiatriques (examen non réussi)	7,73 \$/sem.	7,88 \$/sem.	8,04 \$/sem.

	Taux 2007-04-01 au 2008-03-31	Taux 2008-04-01 au 2009-03-31	Taux à compter du 2009-04-01
AUTRES PRIMES ET ALLOCATIONS			
18. Cours d'initiation à l'approche des bénéficiaires chroniques	8,07 \$/sem.	8,23 \$/sem.	8,39 \$/sem.
18.0 Milieu (AHQ, SCFP) (Pinel) Infirmier ou infirmière et sociothérapeute (art. 5.1) Agente communautaire surveillante ou agent communautaire surveillant, agente ou agent d'intervention, instructrice ou instructeur d'atelier, agent administratif ou agente administrative classe 3 (échelle 513) et garde (Avant le 21 novembre 2006, il s'agissait du titre d'emploi de commis d'unité (#5102)	1 218 \$/an	1 242 \$/an	1 267 \$/an
	956 \$/an	975 \$/an	995 \$/an
Pour certains autres titres d'emploi	690 \$/an	704 \$/an	718 \$/an
19. Coordination professionnelle	5% du salaire	5% du salaire	5% du salaire
20. Compensation pour perte d'échelon (pour le salarié en poste le 5 décembre 1969)			
- infirmière et technicien - un demi-échelon	3,00 \$	3,00 \$	3,00 \$
- infirmière et technicien - un échelon	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$
- infirmière et technicien - deux échelons	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$
- infirmière et technicien - trois échelons	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$
- infirmière et technicien - quatre échelons	20,00 \$	20,00 \$	20,00 \$
- infirmière et technicien - cinq échelons	25,00 \$	25,00 \$	25,00 \$
- infirmière et technicien - six échelons	30,00 \$	30,00 \$	30,00 \$
21. Prime de 2,00 \$ par semaine pour les infirmiers ou infirmières auxiliaires de la région de Québec qui bénéficiaient de ce différentiel au 5 décembre 1969.	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$
22. Transport de bénéficiaires	1 heure à taux simple	1 heure à taux simple	1 heure à taux simple
AUTRES PRIMES ET ALLOCATIONS SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Primes exclusives à la FIIQ+ - semaine de travail de 4 jours			
1. Psychiatrie	0,46 \$/h	0,47 \$/h	0,48 \$/h
2. Soins intensifs	0,46 \$/h	0,47 \$/h	0,48 \$/h